

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE**

**Séance du 16 Septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le seize septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été faite le 09 septembre 2019, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 23 septembre 2019

**Étaient présents :**

Messieurs les conseillers municipaux : Rémi ADAM, Jean-Luc STAROSSE, Christophe CHATILLON, Éric THIEBAUT, Jérôme DECORNY, Jérôme MICHEL

Mesdames les conseillères municipales : Patricia MASCI, Marie-Thérèse FLEUROT, Catherine LEJARS-GROS,

**Étaient excusé(s)**, Régis TURCHETTO ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE,

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Monsieur Jérôme MICHEL

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 17 juillet 2019 est accepté à l'unanimité

**2019-36. DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la demande de la trésorerie de réaliser une décision modificative pour les virements de crédits suivants :

N° compte	Intitulé	Opération	Montant
2111	Terrains nus	201504 – Projet immobilier	+ 2 150€
2132	Immeuble de rapport		+ 7 715€
2152	Installations de voirie	201901 - Aménagement cœur du village	- 73 865€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ACCEPTE les termes de la décision modificative proposée
- AUTORISE monsieur le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires

**2019-37. LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'y a pas lieu de poursuivre les démarches, la collectivité ayant perçu les subventions demandées.

**2019-38. OUVERTURE DE CREDITS**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'ouvrir les crédits pour acter le paiement de l'action acquise auprès de la spl-xdémat dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs.

Il propose la modification suivante :

N° Compte	Intitulé	Montant
020	Dépenses imprévues	-15,50€
265	Dépôts et cautionnement reçus	+15,50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ACCEPTE la modification proposée
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2019-39. S.M.S.E.T.S.**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 le syndicat mixte disposera des compétences globales, à savoir la production, la distribution et la sécurisation du réseau, pour la gestion de l'eau potable des communes adhérentes, le SIETS et les communes d'Allain, Colombey les Belles, Crépey et Ochey.

Pour le faire, une modification des statuts a été validée lors de la réunion du 10 juillet 2019 par les membres du syndicat et proposée à l'ensemble des communes et entités membres.

Après avoir pris connaissance des informations communiquées, le conseil municipal à l'unanimité

- VALIDE la modification des statuts
- APPROUVE le transfert de nouvelles compétences
- APPROUVE les statuts
- DESIGNÉ M Régis TURCHETTO et M Jérôme DECORNY comme délégués titulaires
- DESIGNÉ M Christophe CHATILLON comme délégué suppléant

**Informations :**

PLUi :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier le PLUi et de définir les différentes zones d'emprises de stationnement et de voirie.

Repas des Séniors :

La date du repas est arrêtée au 17 novembre. La proposition de délocaliser le repas est envisagée.

Ccas :

Une réunion est à prévoir.

AG Foyer du Rural :

Le problème de trésorerie du foyer est abordé. Il est rappelé que ce problème est accentué par le vol commis lors de la fête de Charmes.

Il est évoqué également les problèmes de communication et de bonnes pratiques à revoir.

Réunion publique :

Une réunion publique est prévue le 07 octobre à 20h au foyer rural pour présenter les travaux d'aménagement cœur du village

**Questions diverses**

Fin de séance 22 h 00

**Ordre du jour de la séance du 16 septembre 2019 :**

2019-036	Décisions modificatives
2019-037	Ligne de trésorerie
2019-038	Ouverture de crédits
2019-039	S.M.S.E.T.S

**Signatures :**

Rémi ADAM	
Christophe CHATILLON	
Jérôme DECORNY	
FLEUROT Marie-Thérèse	
Catherine LEJARS-GROS	
Patricia MASCI	
Jérôme MICHEL	
Jean-Luc STAROSSE	
Eric THIEBAUT	
Régis TURCHETTO	Ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE